

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



**POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE DOMAINE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Septembre 2015

NOTE INTRODUCTIVE

Le plan d'actions du secteur de 2015, pour la mise en œuvre du programme du Gouvernement, vise l'amélioration de la qualité des formations supérieures en optant pour l'approfondissement de la réforme de l'enseignement supérieur.

Le contexte de cette action se caractérise aujourd'hui, malgré l'existence de certains retards cumulés, par plusieurs aspects encourageant le passage à une étape supérieure de mise en œuvre de la réforme :

- D'une part, la nouvelle architecture LMD s'est imposée par sa généralisation à toutes les filières de formation, ce qui ne peut être considéré comme une fin en soi, mais favorise et appelle, tout de même, le passage à l'étape suivante.
- D'autre part, le secteur dispose d'assez de recul et d'éléments de diagnostic, pour tracer un programme d'actions marquant ce passage vers une étape supérieure.

Des inconvénients dont il faut tenir compte, existent également :

- La persistance du scepticisme, avec des arguments supplémentaires, la réforme ayant produit des effets opposés à ceux escomptés quant à la qualité des enseignements, la lisibilité des diplômes, l'ouverture de l'université sur son environnement... ;
- La confrontation avec les premières réalités sur le terrain de l'emploi des diplômés LMD.

Afin de faire face à cette situation, un retour sur la réforme, dans « l'esprit et la lettre » s'impose: il s'agit d'engager les actions pour asseoir le nouveau système, dans son ensemble. Le plan d'actions pour l'approfondissement de la réforme doit, en effet, intégrer l'ensemble des éléments constituant ce système, qui se caractérisent par une forte interdépendance entre eux ; D'où l'intérêt de les insérer dans un schéma sectoriel global, intégré et cohérent, visant progressivement à :

- Œuvrer pour la mise en place d'un système d'enseignement cohérent, efficace, adapté au contexte national ;
- Donner du sens aux concepts du LMD, en rapport avec le contexte national : mobilité, employabilité, professionnalisation, système de crédits et règles de progression ...
- Organiser l'accompagnement de l'étudiant dans ses choix de parcours de formation et de projet professionnel ;
- Offrir un large éventail de filières avec visibilité sur les débouchés académiques et professionnels ;
- Elaborer des programmes d'enseignement fondamentalement rénovés, justifiant la réduction du nombre d'années d'étude ;
- Introduire des méthodes de formation nouvelles basées sur les nouveaux paradigmes de l'enseignement, et notamment l'approche par compétences, et favorisant l'auto-formation, le tutorat et l'immersion en milieu professionnel;
- Introduire des moyens modernes d'enseignement : TIC, bibliothèques numériques...
- Favoriser et stimuler une recherche universitaire dynamique, alimentant la formation par la recherche, notamment en master et doctorat ;
- Instituer les règles d'une gouvernance qui libère l'initiative, favorise la gestion participative, responsabilise chacun dans ses missions ;
- Adopter de nouveaux modes et pratiques de gestion dans une démarche d'amélioration de la gouvernance ;
- Stimuler l'innovation et la recherche utile pour la société.

Les objectifs fondamentaux et intermédiaires étant définis, une méthodologie pour l'élaboration du plan d'action est adoptée : en partant des programmes de l'ensemble des directions centrales, la distinction a été faite entre les actions de gestion courante et les actions de planification, d'évaluation, et de bilan, d'actualisation et de mise à niveau, de modernisation, de normalisation, de standardisation et d'amélioration de la gestion.

Il est utile de préciser que pour le moment, ce plan n'intègre pas les objectifs du Gouvernement en matière de recherche scientifique et de développement technologique, qui seront pris en charge dès l'adoption de la loi y afférente. Néanmoins, les actions initiées par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT) et qui concourent directement à l'amélioration du système d'enseignement, figurent dans le présent plan.

L'atteinte des objectifs intermédiaires fixés nécessite certainement des programmes pluriannuels assortis d'un échéancier et d'Indicateurs de résultat permettant l'évaluation périodique et les ajustements qui en découlent. Ces programmes pluriannuels seront élaborés sur la base d'une évaluation globale prévue à la fin de l'année en cours, à travers une Conférence Nationale des Universités qui sera consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre du système LMD, après une décennie de mise en œuvre de la réforme.

L'ensemble des acteurs, enseignants, étudiants, cadres du secteur, partenaires sociaux, secteur économique, employeurs, sont d'ores et déjà conviés à participer, en toute responsabilité, au débat, et à contribuer à l'élaboration d'un diagnostic, afin de dégager des propositions d'amélioration.

La matière réunie lors de cette Conférence déterminante pour l'enseignement supérieur dans notre pays, ajoutée aux résultats de l'évaluation de Plan d'actions du secteur pour 2015, ne pourra que renforcer la pertinence de la programmation pluriannuelle qui sera élaborée et mise en œuvre jusqu'à la fin de la Décennie.

En conclusion, le présent Plan annuel sectoriel, en tant qu'instrument d'élaboration et de mise en œuvre de la politique du secteur, constitue le tableau de bord pour le suivi, l'évaluation et l'ajustement des programmations pluriannuelles, comme il servira, également, de base de travail unifiée et commune, en réunions de coordination et de concertation, au niveau central, et en conférences régionales des établissements, au niveau déconcentré.

Pour ce **plan 2015**, les actions retenues sont réparties parmi dix (10) objectifs visant l'approfondissement de la réforme:

OBJECTIF (01) : Amélioration des conditions de choix de filières par les nouveaux bacheliers et de leur accueil.

OBJECTIF (02) : Refonte des programmes et des méthodes d'enseignement.

OBJECTIF (03) : Lisibilité des diplômes et reconnaissance par le marché du travail.

OBJECTIF (04) : Renforcement de l'encadrement pédagogique.

OBJECTIF (05) : Modernisation de la gouvernance universitaire et implémentation de l'assurance qualité.

OBJECTIF (06) : Amélioration du cadre de vie des étudiants.

OBJECTIF (07) : Renforcement des capacités infrastructurelles du secteur et du réseau de formation

OBJECTIF (08) : Réhabilitation de la mission de formation continue

OBJECTIF (09) : Renforcement de la relation enseignement supérieur - secteur socio-économique.

OBJECTIF (10) : Visibilité internationale du système d'enseignement et de recherche, et développement de la fonction « communication » au sein des établissements.

OBJECTIF (o1) : AMELIORATION DES CONDITIONS DE CHOIX DE FILIERES PAR LES NOUVEAUX BACHELIERS ET DE LEUR ACCUEIL

N°	Sous objectif	Action
01	Amélioration de la lisibilité de la circulaire et organisation de la campagne d'information et de communication	- Orientation de l'information vers les préoccupations du public : cursus, métiers et débouchés pour chaque filière...
		- Confection du guide de l'étudiant
		- Programmation de portes ouvertes dans les lycées et les EES
		- Utilisation des réseaux sociaux pour l'information et le recueil des avis sur le dispositif de la rentrée
02	Réaménagement du contenu de la circulaire afin d'en corriger les dysfonctionnements	- Révision du découpage géographique (daïras) pour mieux gérer les déficits en PP dans certaines wilayas.
		- Renforcement de certaines offres de formation dans la capitale (décongestion)
		- Révision des critères d'accès à certaines filières pour mieux orienter choix du bachelier.
		- Réorganisation des recours et transferts...
03	Organisation du tutorat pour accueillir et orienter les nouveaux inscrits	- Mobilisation des doctorants en les motivant
		- Suivi rigoureux de la mise en place du dispositif
		- Application des résultats du programme de coopération avec l'UE PAPS visant à renforcer les capacités des enseignants dans les pratiques favorisant (i) l'accompagnement des étudiants, notamment le tutorat.

OBJECTIF (o2) : REFONTE DES PROGRAMMES ET DES METHODES D'ENSEIGNEMENT

N°	Sous objectif	Action
01	Evaluation d'étape de la mise en œuvre de l'architecture des enseignements LMD	- Audit externe des établissements
02	Refonte des contenus des programmes de formation	<ul style="list-style-type: none">- Affinement des programmes des socles communs- Actualisation des offres de formation,- Révision des modalités d'expertise des offres de formation- Expertise des masters selon une norme nationale- Mise en conformité des licences (L3) en rapport avec les socles communs des domaines et la nomenclature des filières- Définition des lignes directrices pour la mise en place d'un système national de crédits- Appui à l'élaboration de programmes de formation en langues étrangères- Appui à l'école doctorale LAFFEF – refondation du programme de Français- Application des résultats du programme de coopération avec l'UE PAPS visant à l'intégration des acteurs socio-économiques dans le processus de professionnalisation de l'offre de formation.
03	normalisation des filières et spécialités	<ul style="list-style-type: none">-Construction d'une nomenclature des filières et spécialités cohérente-Application des résultats du programme de coopération avec l'UE PAPS visant à renforcer les capacités des responsables de l'élaboration de l'offre de formation aux niveaux central, régional et local (6 établissements universitaires « pilotes »)

04	Développement de filières à recrutement national tournées vers l'excellence	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement de la liste actuelle sur la base d'une grille d'évaluation (encadrement spécialisé, plateforme, implication du secteur socioéconomique dans la formation, employabilité, stages, évaluation) - Elaboration un cahier des charges pour l'excellence dans les filières d'intérêt national - Réaménagement des points de formation à recrutement national - Prise en charge des cursus intermédiaires (diplôme intermédiaire)
05	Restructuration et renforcement du réseau des écoles nationales supérieures	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation des écoles préparatoires - Mise en place de la commission de transformation des écoles préparatoires en ENaS - Révision des conditions d'accès aux ENaS - Mise en œuvre du programme de coopération « Réseau Mixte des Ecoles »
06	Développement de masters aux métiers de l'ingénierie, dans le contexte de l'architecture LMD	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des propositions sur la base du cahier des charges
07	Diversification et professionnalisation des offres de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une cartographie socio économique régionale - Institutionnalisation de la relation université/entreprise - Renforcement de la participation du secteur socio-économique à l'élaboration des offres de formation. - Mise en place des instituts technologiques avec réunion des conditions liées à l'environnement socioéconomiques et à l'encadrement pédagogique et professionnel

08	Appui à la pédagogie universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une entité de soutien à la pédagogie, à la didactique et à l'accompagnement des enseignants, au niveau des EES. - Renforcement du rôle des comités pédagogiques dans la gestion et l'innovation pédagogique
09	Modernisation des bibliothèques	Dotations, Généralisation SYNGEB, intégration ccdz, rbdz
10	Introduction du e-learning	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des plateformes de e-Learning : Production de contenus normalisés, basés sur les techniques éducatives centrées sur l'apprenant (Approche pilote puis généralisation) - Mise en ligne des cours de 2 filières en Droit des affaires et Droit des relations économiques internationales. - Utilisation des plateformes de visioconférence: lancement d'une offre de formation L en MI en v.learning (Approche pilote au CU de Tamanrasset puis généralisation) - Utilisation des plateformes de visioconférence: Pour l'organisation d'évènements pédagogiques et scientifiques.

OBJECTIF (o3) : LISIBILITE DES DIPLOMES ET RECONNAISSANCE PAR LE MARCHE DU TRAVAIL.

N°	Sous objectif	Action
01	Lisibilité et reconnaissance des diplômes LMD	<ul style="list-style-type: none">- Consécration du document descriptif annexé au diplôme- Intégration des diplômes LMD dans les statuts des personnels des IAP (fonction publique)- Actions de rapprochement et marketing auprès des autres secteurs employeurs pour sensibilisation autour du nouveau système- Mettre à la disposition des secteurs employeurs un catalogue des offres de formation universitaires et des diplômes correspondants
02	Restructuration de la fonction « Equivalence des diplômes étrangers »	<ul style="list-style-type: none">- Réorganisation (Textes réglementaires)- Renouvellement des sous commissions d'équivalence
03	Renforcement du partenariat université-entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Organisation, en collaboration avec le ministère du travail, la DGFP, et le secteur privé des séminaires nationaux sur l'adéquation formation universitaire-marché de l'emploi.- Renforcement de l'accueil des étudiants en milieu professionnel- développement des mémoires de master et de thèses de doctorat en entreprise- Faire un état des bonnes pratiques développées par certains établissements et Généralisation des pratiques pertinentes.
04	Employabilité	<ul style="list-style-type: none">- Généralisation de la formation en entrepreneuriat dans l'ensemble des programmes d'enseignement- Intégration, dans les programmes de formation, de modules de préparation à l'emploi- Organiser le tutorat professionnel<ul style="list-style-type: none">- Mettre à la disposition des secteurs employeurs un catalogue des offres de formation universitaires- Mise en place d'un observatoire d'accompagnement à l'insertion professionnelle et de centres de carrières :<ol style="list-style-type: none">1- Faciliter l'employabilité des diplômés2- Fournir des indicateurs d'évaluation et des outils de pilotage aux responsables en charge de l'élaboration des offres de formation

OBJECTIF (o4) : RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

N°	Sous objectif	Action
01	Formation à l'ingénierie pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Lancement de programmes de formation à l'ingénierie pédagogique :<ul style="list-style-type: none">1- Des présidents des CPND2- D'experts identifiés par les CRU
02	Amélioration du rendement de la formation doctorale	<ul style="list-style-type: none">- Réorganisation de la formation doctorale et des écoles doctorales- Modèle d'organisation du concours de doctorat- Suivi de l'application de la charte de thèse- Mise en place d'une base de données relative aux doctorants et thèses- Assainissement des cas de soutenance hors délais.- Standardisation des modalités de soutenance de thèse de doctorat- Repositionnement du Réseau CMEP-PHC sur la formation des doctorants- Généralisation de l'accès des doctorants au SNDL
03	Renforcement de la formation des formateurs	<p>Appui PAPES aux écoles doctorales par :</p> <ul style="list-style-type: none">-Renforcement des compétences en management des structures de formation doctorale et des encadreurs en formation doctorale, en ingénierie des projets de recherche au sein de 3 établissements universitaires « pilotes» ;- Appui aux Ecoles Doctorales d'Anglais- Amélioration du rendement du laboratoire en tant qu'espace de recherche-formation <p>Promotion des revues scientifiques nationales de qualité comme supports de publication d'articles</p>

03	Renforcement de la formation des formateurs (SUITE)	<p>Poursuite du programme de formation à l'étranger par la mise en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Du Programme National Exceptionnel : Enseignants et doctorants, en finalisation de thèse doctorat. 2- Programme boursier Algéro-français : Enseignants + doctorants en finalisation de thèse. 3- Mise en place du programme de formation de courte durée à l'étranger 4. Organisation du concours national d'excellence pour l'obtention d'une bourse pour une formation doctorale à l'étranger. 5. Formation continue à l'étranger, au profit des enseignants chercheurs : <ul style="list-style-type: none"> - Congés scientifiques pour les enseignants de rang magistral - Programme de stages et perfectionnement de courte durée à l'étranger pour les post doc. - Renforcement des compétences des enseignants en ingénierie pédagogique et dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) au sein de 6 établissements universitaires « pilotes » (PAPS) <p>Redynamisation du programme Euro-Méditerranéen "ERASMUS+" « 2014-2020 » pour la mobilité externe des enseignants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - large information à l'intention des établissements - accompagnement pour le montage des projets
04	Renforcement de l'encadrement pédagogique par la mobilisation des chercheurs, des compétences de l'étranger et du secteur socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation du produit de la formation à l'étranger. - Intégration ou réintégration des enseignants algériens établis à l'étranger. - Aboutissement et mise en œuvre du texte relatif à l'enseignant invité. - Aboutissement et mise en œuvre du texte relatif à l'enseignant associé. - Mise en œuvre des dispositions réglementaires prévues pour le détachement dans les deux statuts (enseignant chercheur et chercheur) permettant une mobilité entre les 2 corps. - Contractualisation pour l'encadrement des doctorants, par des personnels chercheurs (élaboration et mise en œuvre d'un décret exécutif)
05	Mutualisation des moyens d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture, pour certains domaines (tels que les langues), de points de formation régionaux en Masters. - Organisation de la mobilité interuniversitaire des doctorants
06	Stimulation de la production pédagogique de l'enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des tâches pédagogiques de l'enseignant chercheur : Prise en compte des efforts de l'enseignant pour la production de: supports de cours et TD/TP, cours en ligne, visioconférences, tutorat, dans sa progression professionnelle.

OBJECTIF (05) : MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET IMPLEMENTATION DE L'ASSURANCE QUALITE.

N°	Sous objectif	Action
01	Renforcement de la fonction Evaluation au niveau du secteur	<ul style="list-style-type: none">- Réactivation des organes nationaux chargés de l'évaluation des EES et de la RS- Redynamisation de la fonction évaluation au sein même des EES- Suivi de l'opération initiée par les inspections générales- Mise en place de missions d'évaluation et de suivi de la formation à l'étranger
02	Implémentation d'un Système d'assurance qualité national	<ul style="list-style-type: none">- Organiser des séminaires régionaux de présentation de la nouvelle feuille de route de la CIAQES.- Poursuivre formation des Raq et membres des cellules (appropriation du référentiel national d'auto-évaluation).- Lancer l'opération d'auto-évaluation.- Elaborer le texte portant création et statut de l'agence nationale d'assurance qualité.- Appuyer le programme d'implémentation d'un système d'assurance qualité (PAPES) par le renforcement :<ul style="list-style-type: none">- des Cellules d'Assurance Qualité (CAQ) au sein de 6 établissements universitaires« pilotes » ;- des capacités des Responsables Assurance Qualité (RAQ) au niveau central, régional et local.
03	Renforcement des capacités institutionnelles du secteur	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place de l'organigramme de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique- Renforcement de l'encadrement administratif- Définition des besoins en encadrement TIC et en nouveaux métiers TIC- Définition du statut du secrétaire général d'université- Révision du statut de l'université (et du centre universitaire)- Révision du statut de l'école nationale supérieure (et des écoles préparatoires)

		<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinition des missions des organes de programmation, de suivi et d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique - Instances de la Pédagogie : CRU, CRE, CPND, CNU, CNDD, CNH - Instances de la recherche : CNRST, CNE, CSP, CIS <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le Projet d'établissement, en tant qu'outil de définition de la politique de l'EES et de sa gouvernance
04	<p align="center">Développement des ressources humaines du secteur : Recrutement et suivi des carrières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, adoption et exécution du plan de gestion des ressources humaines 2015 - Détermination des vacances d'emplois dans les établissements universitaires - Bilan des opérations de recrutement des établissements pédagogiques menées en 2014 - Maîtrise des effectifs par emploi des contractuels par établissement. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la banque de données des fonctionnaires du secteur par grade, tranche d'âge, sexe, niveau de qualification - Tenue de l'annuaire des enseignants chercheurs <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Etendre l'arrêté d'exercice d'activités de soutien aux universités - Programme spécial de recrutement d'ingénieurs de labo
05	<p align="center">Développement des ressources humaines du secteur : Formation et Perfectionnement du personnel de l'administration centrale et des établissements</p>	<p>Lancement de cycles et ateliers de formation visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des aptitudes professionnelles des fonctionnaires du secteur et des agents contractuels d'accueil et d'orientation des usagers. - La préparation à la titularisation et à la promotion. - Une meilleure maîtrise des fonctions « GRH », « finances », « évaluation »,... - La maîtrise des TIC par les personnels académiques, techniques et administratifs des établissements et de la centrale. - la promotion des activités culturelles et sportives en milieu universitaire <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers à l'intention des chefs d'EES sur « le projet d'établissement », « la gestion par objectifs » «La fonction communication » et « l'assurance qualité ». <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des directeurs de Centre de Formation Continue sur la pratique pédagogique en ligne assurée dans le cadre de la coopération Algéro-Canadienne. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du programme de coopération avec l'UE (PAPS) pour Renforcer les compétences des gestionnaires dans les domaines de la gestion prévisionnelle des ressources humaines et des compétences (GPRHC), de l'ingénierie de la formation et du management universitaire au sein de 6 établissements universitaires « pilotes »

06	Modernisation de la gestion des recettes et des dépenses publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'expérimentation du projet de Modernisation du Système Budgétaire (M.S.B) - Normalisation de la nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques du secteur - Normalisation de l'application des textes réglementaires (décrets, arrêtés, instructions..) liés à la gestion budgétaire. - Bilan des marchés et recours examinés par la commission ministérielle des marchés en vue de la normalisation.
07	Préparation matérielle de la rentrée universitaire 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la Banque de données statistiques pour l'analyse prospective - Projections en fonction des besoins en nouvelles capacités (effectifs prévisionnels d'entrants et sortants) et de l'état d'avancement des projets en cours. - Mise en place d'une base de données pour la gestion des projets d'investissement centralisés et déconcentrés - Mise en place d'un dispositif pour résorber les disparités entre les villes universitaires. - Dynamisation et suivi des cellules de wilayas chargées de la préparation de la rentrée universitaire.
08	Informatisation de la gestion du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Etude technique et réalisation du réseau sectoriel - Mise en place d'une entité à vocation nationale, en charge de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance du SII Mise en place des nouveaux statuts pour : <ul style="list-style-type: none"> - Les entités chargées de l'exploitation et la maintenance du SII et NREN - Les nouveaux corps correspondant aux nouveaux métiers de l'informatique - Les nouvelles formations et diplômes correspondant aux nouveaux métiers de l'informatique. Validation juridique des nouveaux procédés et modes d'apprentissage en ligne Validation juridique du formulaire électronique et de la signature électronique Audit des réseaux locaux des établissements (BE) : Mise à niveau de la technologie Uniformisation du logiciel de gestion de la scolarité et généralisation aux autres domaines d'activité

OBJECTIF (o6) : AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ETUDIANTS.

N°	Sous objectif	Action
01	Amélioration de la restauration	- Opération de Contrôle et suivi de la restauration
		Rencontres régionales des chefs de service de restauration et chefs de cuisines sur les missions dévolues
02	Amélioration de la prestation de transport	-étude minutieuse du plan de transport au niveau de chaque wilaya (identification des véritables besoins)
		Simplification du transport dans les villes universitaires où les conditions sont favorables
03	Sensibilisation et Prévention sanitaire en milieu universitaire	Campagne de sensibilisation sur les maladies transmissibles et sur les fléaux sociaux
		Acquisition d'ambulances au profit des résidences universitaires
		Aménagement de structures de prévention sanitaire au niveau des établissements universitaires dépourvues de tels espaces
		Organisation du 5 ^{ème} séminaire national sur la santé en milieu universitaire
		Organisation des premières journées d'études nationales sur la prévention sanitaire en milieu universitaire
04	Promotion et encouragement des échanges culturels et sportifs interuniversitaires	2 ^{ème} séminaire national sur la relance du sport en milieu universitaire
		Organisation de rencontres et de séjours interuniversitaires (semaines culturelles inter-wilayas)
		Organisation de festivals nationaux universitaires en : musique, cinéma, théâtre, arts...
		Organisation du 2 ^{ème} concours National de la Création et de l'innovation
05	Relance des clubs scientifiques	Affectation de moyens matériels et financiers
		Organisation de foires, expositions et salons dédiés aux travaux des clubs scientifiques
06	Généralisation des réseaux d'animation et d'information au niveau des œuvres universitaires	Raccordement des résidences universitaires au réseau A.R.N et S.N.D.L
		Création d'animation à travers les réseaux sociaux
		Suivi d'un plan de développement des connexions interactives verticales entre les structures (ONOU/DOU et RU)
		Installation de réseau
		Journées nationales d'études sur l'uniformisation de la gestion des bourses

OBJECTIF (o7) : RENFORCEMENT DES CAPACITES INFRASTRUCTURELLES DU SECTEUR ET DU RESEAU DE FORMATION.

N°	Sous objectif	Action				
01	Début de mise en oeuvre du programme quinquennal 2015-2019	- Déglobalisation en programmes annuels				
02	Normalisation des programmes d'étude et de réalisation d'infrastructures universitaires. Renouvellement des équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en conformité des études pour la réalisation d'infrastructures universitaires en respect avec les normes. - Normalisation des projets entrant dans le cadre de la promotion de l'activité culturelle et sportive en milieu universitaire. - Lancement d'une étude pour la normalisation des réseaux d'énergie spécifiques aux infrastructures pédagogiques et d'œuvres universitaires. - Réhabilitation, maintenance et renouvellement des équipements scientifiques et informatiques des structures pédagogiques et d'œuvres universitaires. 				
03	Redimensionnement du réseau universitaire de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration des établissements en fonction du développement de leurs potentiels humains et matériels. - Réaménagement des grandes universités (universités de Tizi-Ouzou, Annaba, Batna, Tlemcen, etc..). - Restructuration du réseau des écoles nationales supérieures et des ENS - Réaménagement des points de formation à recrutement national - Mise en place des pôles d'excellence - Constitution de consortiums d'établissements pour la mutualisation des potentialités d'accueil. 				
04	Amélioration des conditions socio-professionnelles des enseignants	- Suivi des opérations de réalisation de 10.000 logements avec les services techniques des Wilayas et les établissements universitaires.				
05	Mise à niveau des résidences universitaires	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Renforcement des procédures de réception des travaux et équipements et des mesures d'expertise et de contrôle</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Assainissement de la nomenclature des opérations d'investissement inscrites à l'indicatif de l'ONOU</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Réhabilitation des résidences universitaires et renouvellement de leurs équipements</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Mise à jour des textes réglementaires régissant les œuvres Universitaires</td> </tr> </table>	Renforcement des procédures de réception des travaux et équipements et des mesures d'expertise et de contrôle	Assainissement de la nomenclature des opérations d'investissement inscrites à l'indicatif de l'ONOU	Réhabilitation des résidences universitaires et renouvellement de leurs équipements	Mise à jour des textes réglementaires régissant les œuvres Universitaires
Renforcement des procédures de réception des travaux et équipements et des mesures d'expertise et de contrôle						
Assainissement de la nomenclature des opérations d'investissement inscrites à l'indicatif de l'ONOU						
Réhabilitation des résidences universitaires et renouvellement de leurs équipements						
Mise à jour des textes réglementaires régissant les œuvres Universitaires						

OBJECTIF (o8) : REABILITATION DE LA MISSION DE LA FORMATION CONTINUE.

N°	Sous objectif	Action
01	Contribution du secteur à la politique nationale de Formation continue	-Organisation de la formation continue, alternée et à distance. -Prospection des besoins en formation continue
02	Révision du statut de l'UFC	-Réflexion sur les missions de l'UFC -Elaboration des textes - Régularisation juridique de la chaîne universitaire du savoir inscrite et réalisée par l'UFC.
03	Actualisation des programmes pédagogiques et modernisation de la gestion en formation continue	- Mise en place d'une cellule de travail au niveau de chaque région ; - Révision des contenus des cours et programmes ; - Mise en place d'un logiciel des inscriptions et de gestion pédagogique au niveau des CFC
04	Gestion Intersectorielle de l'UFC	Signature d'une convention avec le Ministère de l'Education Nationale portant sur la production de cours télévisés

OBJECTIF (09) : RENFORCEMENT DE LA RELATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SECTEUR SOCIOECONOMIQUE.

N°	Sous objectif	Action
01	Renforcement de la synergie MESRS/MEN	- Redynamiser les mécanismes de collaboration, notamment autour de : mise en cohérence des programmes, niveau des bacheliers en langues, contrats des diplômés des ENS...
02	Tutelle pédagogique	-Révision des textes régissant la tutelle pédagogique - Réorganisation, mise en place des commissions intersectorielles et suivi.
03	Institutionnalisation du Partenariat université-secteur socio-économique	<ul style="list-style-type: none">- Organisation de rencontres de sensibilisation avec les autres secteurs pour une meilleure maîtrise des besoins du SSE en profils de formation.- Organisation de manifestations (opérations Marketing) pour présentation des produits et services offerts par les EES à l'environnement socio-économique.- Capitalisation et généralisation de l'expérience menée dans le cadre des bureaux de liaison Entreprise-université (BLEU)- Démultiplication des expériences de partenariat U/E réussies (exp : USTHB/Siemens) : mise en place de masters communs, stages pratiques de mise en situation professionnelle, travaux dans les laboratoires et sur appareils de l'entreprise, encadrement par ingénieurs de l'entreprise (cours techniques, en gestion des projets, jurys...)- Mise en place d'un Observatoire à l'insertion Professionnelle et de centres de carrières Poursuite du programme de coopération avec l'UE (PAPES) visant le rapprochement Universités/Entreprises et l'adéquation formation/emploi par deux actions : <ul style="list-style-type: none">-développer un dispositif permettant de consolider la relation universités/entreprises ;-Renforcer les capacités des responsables de la relation universités/entreprises aux niveaux, central, régional et local (6 établissements universitaires «pilotes»)

OBJECTIF (10) : VISIBILITE INTERNATIONALE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA FONCTION « COMMUNICATION » AU SEIN DES ETABLISSEMENTS.

N°	Sous objectif	Action
01	Introduire une dynamique numérique pour l'amélioration de la visibilité des EES	<ul style="list-style-type: none">- Promotion des sites-web des EES- Création d'1 page-web par enseignant- Utilisation des réseaux sociaux pour la diffusion de l'information, en plus de l'affichage- Encouragement pour l'intégration aux réseaux sociaux et de recherche : encourager présence des acteurs (surtout les enseignants) sur facebook, tweeter, google+ ...- Attribuer emails professionnels à tous les enseignants chercheurs et les sensibiliser sur leur intérêt pour la visibilité.
02	Organiser et dynamiser la fonction « communication » au niveau des EES	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place d'une entité spécialisée au niveau de chaque EES- Recruter des personnels qualifiés- Elaborer un plan de communication sectoriel et de plans d'EES- Lancer des programmes de formation pour l'utilisation des réseaux sociaux numériques, en tant qu'espaces d'expression.
03	Mobiliser tous dispositifs de la Coopération pour améliorer la visibilité sur les activités universitaires et Scientifiques des EES	<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de la coopération bilatérale : suivi de la mise en œuvre des programmes conclus avec la France, l'Espagne, le Portugal, le Canada, Grande Bretagne ; et lancement de nouveaux accords- Dynamisation des programmes de coopération dans le cadre des commissions mixtes avec : l'Argentine, la Chine, le Yemen, l'Afrique du Sud- Mise en place du comité de suivi et de démarrage et mise en œuvre du programme de l'Accord de coopération scientifique et technologique.- Mise en œuvre des accords intergouvernementaux pour la formation des étudiants étrangers au titre de l'année 2015-2016.